

## Aéroport de Neuville

### Nouvelle opération de désinformation des opposants : maintenant, c'est le trafic de la terre arable !

**Neuville – Le 27 février 2012**

Ayant épuisé tous les arguments légaux et logiques et voyant leur appui populaire s'étioler depuis que la mise en service de l'aérodrome a montré que son exploitation ne produit aucun inconvénient pour la population neuvilloise, les opposants irréductibles à l'aérodrome n'hésitent plus à s'en remettre à la désinformation, aux attaques personnelles et aux théories de complots les plus farfelues pour tenter de maintenir leur cause en vie.

Leur dernière trouvaille voudrait que les exploitants de l'aérodrome de Neuville aient été surtout motivés par le commerce illicite de la terre arable et que la construction de l'aérodrome n'ait été qu'un habile subterfuge pour masquer ce commerce. Dans un texte publié aujourd'hui, on suppose même que : ... des gens vont se mettre à acheter des excellentes terres agricoles en faisant des petites pistes pour en profiter pour vendre toute la terre agricole qui s'y trouve ». On ajoute même : «... On peut peut-être sortir d'une terre de 100 000 \$ peut-être 300 000 \$ ou 500 000 \$ de bonne terre...»

On pourrait se contenter de trouver tout cela amusant si on en était resté au niveau de la fabulation. Mais le Parti Québécois et quelques médias à sensation ont trouvé l'histoire assez bonne pour tenter de la tourner à leur profit et d'en faire leur menu du jour.

En fait, les matériaux qui doivent être évacués du site de l'aérodrome sont des matériaux de déblais qui ont dû être enlevés lors de la construction de la piste d'atterrissage. Il faut savoir que l'on construit une piste exactement comme une route. Lors de la construction, on doit effectivement enlever les matériaux de surface (terre, souches, cailloux, etc.) qui sont instables et qui se déformeraient sous l'effet du gel et du poids des véhicules. Après avoir excavé ces matériaux jusqu'au roc, on a ensuite remblayé cette ouverture avec un même volume de gravier et de pierre concassée qui a été extraite de la carrière Graymont située tout juste de l'autre côté de la route Gravel.

Compte tenu des règles de nivellement qui s'appliquent dans un aérodrome, il était impossible de constituer des monticules avec les matériaux excavés. L'essentiel de ces matériaux devait donc être transporté à l'extérieur du site. Ces matériaux étant constitués de cailloux, de souches, de branches et de terre de qualité très variable, ils n'ont comme telle qu'une très faible valeur économique. Ils ont donc été offerts à une entreprise de Pont-Rouge qui se chargera de les tamiser pour en extraire les débris et d'enrichir ensuite les résidus avec d'autres matériaux de qualité pour pouvoir les réutiliser à différentes fins.

Tous ces matériaux de déblais ont donc été donnés à une entreprise en question qui doit également se charger à ses frais de son transport. L'aérodrome de Neuville assume pour sa part le chargement des matériaux avec son propre équipement et son personnel et

facture pour ce service un frais de 35 \$ par camion. Voilà donc à quoi se résume la mine d'or de terre végétale de l'aérodrome de Neuville. D'ailleurs, tout ceux qui voudraient profiter, aux mêmes conditions, de cette manne inespérée peuvent contacter Neuville Aéro.

Il est d'ailleurs étonnant que les opposants, dans leur stratégie de nuisance et d'obstruction systématique, dénoncent à la fois ce « trafic de bonne terre » tout en déposant en même temps une plainte à l'effet que les matériaux transportés seraient éventuellement contaminés – on se demande bien avec quoi – et devraient être interdits d'usage. Une autre preuve de leur obstruction aveugle qui s'éloigne de plus en plus de toute logique pour se réduire en une obstination stérile.

Rappelons que la construction de l'aéroport a débuté à l'automne 2011, à la suite d'une entente conclue entre les exploitants et la municipalité de Neuville. Le protocole signé à cette occasion encadre étroitement les activités de l'aéroport afin de limiter toute nuisance éventuelle sur le territoire de la municipalité. L'aérodrome qui est maintenant en exploitation, a aussi été réalisé dans le plus strict respect du cadre légal et réglementaire qui s'applique actuellement à de telles installations partout au Canada. L'aérodrome est situé en marge de l'autoroute 40 sur le territoire de la municipalité de Neuville. (voir : <http://www.ville.neuville.qc.ca/a-propos/protocole-dentente-aerodrome/>).

(30)

**Pour information :**

Martin Mercier, président, Neuville Aéro  
418 571-0624